CONCOURS Amateur 14-25 ans « An nou baré violans anté farm »

Campagne pour l'Élimination des Violences faites aux Femmes



« Signaux d'alerte de violence dans les relations intimes et amoureuses »



Présentation & Règlement

(Slogan, affiche, spot vidéo, photos, dessin, chant, slam...)

10 Juil. - 15 oct. **2021**













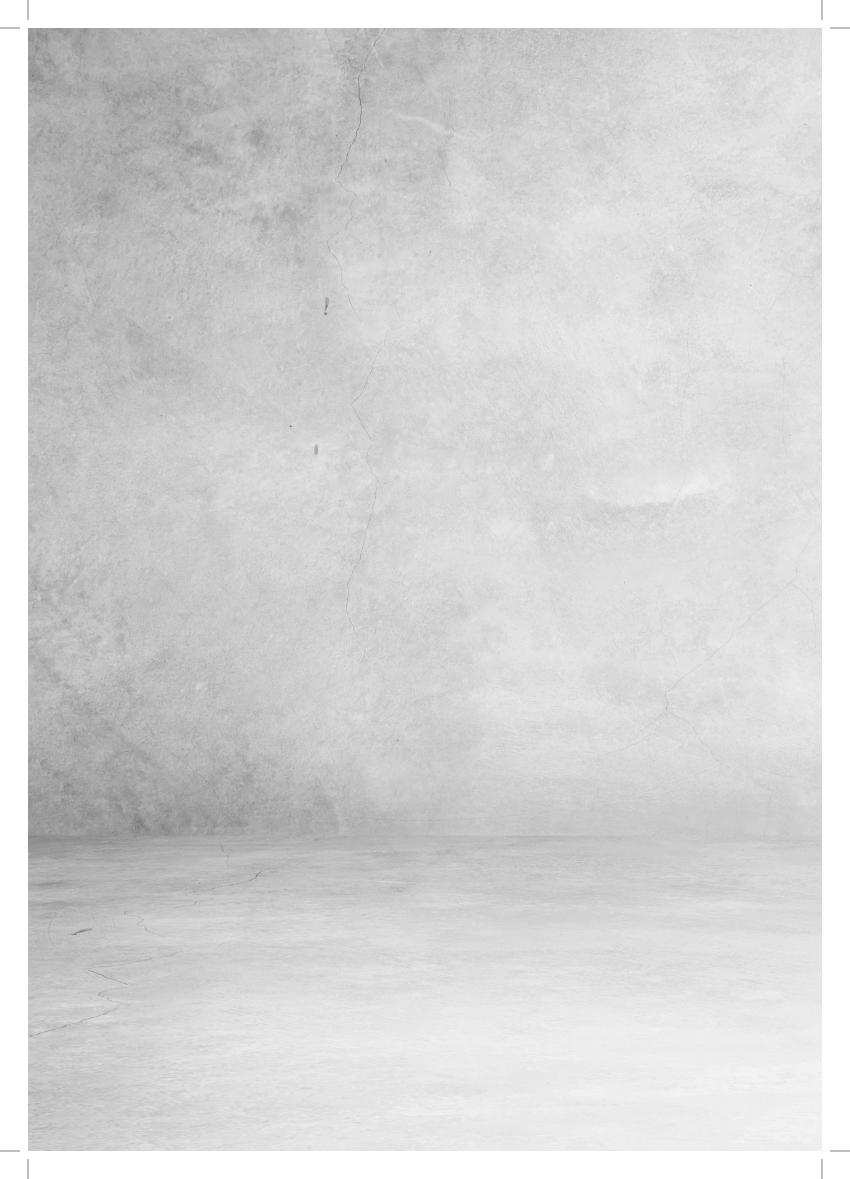












SOMMAIRE

Thématique	3
I - Contexte du concours - Jeunes	3
A- Éviter les violences dans les relations intimes et amoureuse	3
B- S'interroger : suis-je dans une relation saine ou dans une relation déséquilibrée ?	4
C- Faire la différence entre « conflit » et "violence" dans le couple	4
D- Quelques signaux d'alerte	5-6
II - Objectif du concours - Jeunes	7
III - Règlement du concours - jeunes « Annou baré violans anlè fanm ! »	8
Article 1 - Organisation	8
Article 2 – Thématique et objectif	8
Article 3 – Spécialités des oeuvres	9
Article 4 - Catégories de candidat·e·s	9
Article 5 - Transmission des oeuvres	9
Article 6 – Modalités de participation	10
Article 7 – Date et adresse d'inscription et de dépôt des oeuvres	10
Article 8 – Jury	10
Article 9 – Prix et remise des prix	10
Article 10 - Fraude	10
Article 11 - Informations légales	11
Article 12 - Annulation	11

Concours Amateurs 14-25 ans Annou baré violans anlè Fanm!

Concours pour la création d'outils de prévention destinés à la Campagne d'élimination des violences faite aux femmes - 2021

Thématique

« Signaux d'alerte de violence dans les relations intimes et amoureuses »

Apprendre à décoder les signes d'alerte pour éviter les violences.

I - Contexte du concours - Jeunes

Une campagne destinée aux jeunes, avec la participation des jeunes

Pour la campagne d'élimination des violences faites aux femmes 2021, le Comité de Pilotage de la Campagne a choisi de proposer aux jeunes (14-25 ans) de s'investir dans la prévention, en leur permettant de participer elles-mêmes et eux-mêmes à la mise en place des outils de prévention.

Cette participation prendra la forme d'un concours pour la production :

- 1. du slogan de la campagne,
- 2. du visuel destiné aux affiches,
- 3. du spot vidéo de 30 secondes à 1 minute 30, destinés aux réseaux sociaux et aux
- 4. d'une oeuvre vocale (chant ou slam) accompagnée ou non de musique.

A- Éviter les violences dans les relations intimes et amoureuses

Pourquoi solliciter les jeunes de 14 à 25 ans ?

L'objectif est de les interpeller très tôt sur des situations apparaissant dans certaines relations intimes ou amoureuses, lorsqu'elles peuvent être considérées comme à risque, afin de prévenir les violences faites aux jeunes filles et aux femmes.

Les mécanismes de violences peuvent se manifester dès les premières relations intimes et amoureuses. On parle de « violences conjugales » dès lors que des violences sont exercées par l'un des partenaires. Et ce, quels que soient la nature de la relation (couple, gérance, crush,...), la durée de la relation et l'âge des partenaires. Cette notion s'applique également aux partenaires qui ne vivent pas ensemble et aux ex-partenaires.

« Les signaux d'alerte » est la thématique retenue pour cette campagne de prévention. Celle-ci souligne l'importance d'être informé·e très tôt afin d'éviter les violences dans les relations intimes et amoureuses. Elle donne des clés aux jeunes (filles comme garçons) pour pouvoir déceler et décoder les premiers signes, et ainsi éviter l'installation ou l'aggravation de la situation. Cette nouvelle édition contribuera à construire et entretenir des relations saines, respectueuses et plus sécuritaires pour les jeunes filles et les femmes.

Rappelons que les victimes de violences conjugales sont très massivement des femmes (86 à 95 % des cas) et les auteurs des hommes.

B-S'interroger: suis-je dans une relation saine ou dans une relation déséquilibrée?

Avoir une relation c'est un choix.

<u>Tout d'abord, il est important de préciser :</u>

Ce n'est pas obligatoire de se mettre en couple, de vivre en couple, d'avoir un copain ou une copine. On peut le faire quand on le souhaite.

Ce n'est pas obligatoire d'avoir des relations sexuelles. On le fait quand c'est consenti et qu'on en a envie.

Qu'est-ce qu'une relation déséquilibrée?

Une relation n'est pas équilibrée ni saine s'il y a du contrôle, de la possession, de la chosification, de l'entrave à la liberté, de l'atteinte à la dignité.

Qu'est-ce qu'une relation saine?

Dans une relation saine, il y a de la liberté, des partages et des échanges, du respect mutuel, de la sécurité affective et physique.

Être à l'écoute des ressentis pour favoriser une relation saine

Il est important d'être à l'écoute de ses propres ressentis. Un sentiment de gêne ou de malaise doit attirer l'attention. Pouvoir exprimer ce ressenti sans être jugé.e permet de favoriser une relation saine.

C- Faire la différence entre « conflit » et "violence" dans le couple

Il faut cependant distinguer un « conflit de couple » d'une « violence conjugale » :

Les conflits existent dans tout type de relations, lorsqu'il y a un désaccord entre les individus. Mais ils sont ponctuels et ne remettent pas en cause l'égalité entre les deux personnes. Chacun.e peut exprimer son point de vue. La colère n'est pas non plus une violence, si elle ne débouche pas sur un comportement de domination.

En revanche, **la violence conjugale** s'inscrit dans un déséquilibre. L'auteur de la violence impose son point de vue, fait pression, cherche à dominer.

Les formes de violences

Les violences à l'égard des femmes dans les relations intimes ou amoureuses peuvent prendre des formes très diverses.

Ainsi, selon la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains):

- « Les formes des violences au sein du couple sont multiples et peuvent coexister. Leurs manifestations sont les suivantes :
- Verbales: injures, cris, menaces sur elle, sur les enfants ...;
- **Physiques**: bousculades, morsures, coups avec ou sans objet, brûlures, strangulations, séquestrations, violences sur les animaux ...;
- **Psychologiques** : intimidations, humiliations, dévalorisations, chantages affectifs, interdiction de fréquenter des amis, la famille... ;
- Sexuelles : agressions sexuelles, viols, pratiques imposées...;
- Matérielles : briser, lancer des objets... ;
- Économiques : contrôle des dépenses, des moyens de paiement, interdiction de travailler ;
- Sur la parentalité : dévalorisations sur son rôle de mère... ;
- Au moyen de confiscation de documents : carte nationale d'identité, carte vitale, passeport, livret de famille, carnet de santé, diplôme... ;
- Les cyber-violences : cyber-intimidation, cyber-harcèlement. »

(voir le site : https://arretonslesviolences.gouv.fr , livret d'Anna – décembre 2020)

D- Quelques signaux d'alerte

L'objectif de la campagne est de faire prendre conscience des premiers signes qui doivent alerter. Ceux-ci peuvent être plus ou moins graves. Voici, entre-autres, un certain nombre de **signes qui doivent attirer l'attention**:

Ressenti intérieur	Un ressenti intérieur négatif (gêne, malaise) doit toujours attirer l'attention ;
Possession et chosification de la partenaire	Etre considéré.e comme si l'on appartient à l'autre : « bagay mwen » ; « manzel sé ta mwen » ;
Dénigrement	Critiques constantes, moqueries pour rabaisser l'autre ;
Contrôle en général	Il n'est pas possible d'avoir ses espaces de liberté sans culpabiliser et/ou se justifier ;
Contrôle du téléphone	Fouille du téléphone, usurpation du code du téléphone, « vérification » du téléphone, fouille des messages privés ;
Contrôle des fréquenta- tions	Il n'est pas possible de sortir sans son compagnon ou sa compagne ;

Contrôle de la tenue vestimentaire

Chercher à imposer ou interdire une tenue vestimentaire.

Contraintes diverses

Être contrainte à effectuer les tâches domestiques et familiales (pour l'autre ou la famille de l'autre)

Sentiment de contrainte sexuelle et/ou affective

Se sentir obligé∙e de faire des calins ou de faire l'amour pour l'autre et selon l'autre (sans en avoir envie)

Chantage affectif

Situation ou un partenaire menace d'une punition ou d'une privation si l'autre ne fait pas ce qui lui est demandé. Il cherche à instaurer un rapport de force en faisant culpabiliser l'autre. Par exemple : « si tu me quittes, je me suicide » ; « si tu continues de fréquenter ta meilleure amie, moi je te quitte » ; « si tu préfères rester avec ta famille ce soir, c'est que tu ne m'aimes pas »

Refus du « non »

Chantage, insistance jusqu'à obtenir un « oui », par exemple pour obtenir des photos intimes (nudes)

Pressions physiques

Retenir en tenant le poignet, retenir en exerçant une pression physique, tenir le cou, faire semblant d'étrangler, etc.

« Jeu » ou contrôle ?

Est-ce vraiment un jeu ou est-ce du contrôle (des « tests »)?

- « Jeux » de coups (donner des « petits » coups)
- Cacher le téléphone, des clés, des effets personnels, un sac à main etc
- Faire semblant d'étrangler

Jalousie excessive

Le partenaire suspecte les moindres faits et gestes, les interprète comme des indices de tromperie (par exemple fait des scènes quand on parle à d'autres personnes, principalement du même sexe que le partenaire jaloux ; interprète chaque attitude – un regard, un silence, même un retard – comme un signe).

Profiter de la vulnérabilité de sa partenaire qui a peu ou pas d'argent Abuser de l'argent de sa partenaire

Cela peut être au moyen de pressions :

Chantage économique

- Pression physique : amener la partenaire au guichet en insistant pour qu'elle retire de l'argent
- Pression psychologique :

Exemples:

- "Si tu m'aimes, tu dois m'acheter ..."
- Menace sur l'honneur/la réputation
- Menace de rupture pour extorquer de l'argent

Cybersurveillance

Espionnage de l'activité sur les réseaux sociaux ou le téléphone ; Logiciel-espion (le partenaire a des informations qu'on ne lui a pas transmises), Géolocalisation à son insu ;

Faux-comptes destinés à surveiller les activités sur les réseaux sociaux

II - Objectif du concours - Jeunes

L' objectif du concours est d'amener les jeunes à illustrer elles-mêmes et eux-mêmes des situations où se manifestent des signaux d'alerte.

Une liste non exhaustive de ces signes est indiquée plus haut.

Il est aussi possible de se référer au « violentomètre » proposé par le Centre Hubertine Auclert (notamment dans la partie « vigilance, dis stop! »):

https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/violentometre-maj-10072019-web.pdf

Deux publics sont admis à concourir :

• Le public associatif, scolaire, en formation ou en insertion (14 à 25 ans) :

Cette catégorie est ouverte à des équipes de **jeunes de 14 à 25 ans**, élèves, étudiant-es, stagiaires de tout établissement d'enseignement ou de formation, ou rattaché-es à une structure ou une association (Club de sport, de loisirs, structure d'insertion etc...), encadré-es par un ou une référent-e de l'établissement.

<u>Celles et ceux âgé.es de moins de 18 ans devront bénéficier de l'autorisation signée d'une personne exerçant l'autorité parentale.</u>

• Le public en candidature libre (14 à 25 ans)

Cette catégorie est ouverte aux **jeunes de 14 à 25 ans** se présentant à titre personnel, sans être rattachés à une association ou une structure.

Les candidat·e·s et candidats pourront participer de manière individuelle ou par équipe. Celles et ceux âgé.es de moins de 18 ans devront bénéficier de l'autorisation signée d'une personne exerçant l'autorité parentale.

Lien de téléchargement d'un formulaire d'autorisation parentale :

https://drive.google.com/file/d/1dZn2ni9NXmPTdFf8NA31Tj6LuN-p8fJ_/view?usp=sharing

III - Règlement du concours - jeunes « Annou baré violans anlè fanm! »

Thématique: Signaux d'alerte de violence dans les relations intimes et amoureuses

Article 1 - Organisation

Dans le cadre de la Campagne d'élimination des violences faites aux femmes 2021, il est organisé, sous l'égide de la Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), et par l'Observatoire Territorial des Violences envers les Femmes-Martinique (OVIFEM/ALEFPA) représentant le Comité de Pilotage de la Campagne, un concours amateur de production d'outils de prévention.

Le Comité de Pilotage est constitué des personnes physiques ou morales suivantes :

- ADAVIM-FRANCE VICTIMES,
- ALEFPA,
- CDAD,
- Chargée des politiques égalitaires entre femmes & hommes de la CTM,
- Chargée de mission Égalité fille-garçon Académie Martinique,
- CROIX-ROUGE,
- CULTURE ÉGALITÉ,
- Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité,
- KONBIT,
- LAMEVIT,
- MOUVEMENT DU NID,
- SOROPTIMIST Les Flamboyants,
- SOS KRIZ,
- UNION DES FEMMES DE MARTINIQUE,
- Intervenantes sociales de gendarmerie et de police de la CTM,
- Intervenante sociale de Gendarmerie de l'ALEFPA,
- Psychologue de police,

Ainsi qu'un-e représentant-e des partenaires financiers de la campagne autre que celles et ceux déjà cité-e-s.

Article 2 – Thématique et objectif

La thématique de la campagne de prévention 2021 porte sur les « **Signaux d'alerte de violences dans les relations intimes et amoureuses** ».

L'objectif est de sensibiliser particulièrement le public jeune (14-25 ans) en prévention des gestes, attitudes conduisant à des violences envers des femmes ou des jeunes filles, particulièrement dans les relations de couple ou les flirts.

Article 3 - Spécialités des oeuvres

Les créations d'outils de prévention prendront les formes suivantes :

- Catégorie 1 : <u>Définition d'un slogan pour la campagne</u> s'adressant facilement aux jeunes en cohérence avec le thème ;
- Catégorie 2 : <u>Création graphique, plastique, numérique en 2D ou 3D</u> destinée à constituer un visuel pour l'affiche de la campagne ;
- Catégorie 3 : Réalisation d'un spot vidéo de 30 secondes à 1 minute 30 secondes, destiné à assurer la communication audiovisuelle de la campagne ;
- Catégorie 4 : Réalisation d'une œuvre vocale (chant, slam). Celle-ci peut s'appuyer sur un accompagnement musical inédit.

Le choix de langue utilisée demeure libre.

Les candidat.e.s pourront présenter des productions dans une seule ou dans plusieurs catégories.

L'oeuvre devra être accompagnée d'une courte note d'intention artistique (explication de la réalisation).

Article 4 - Catégories de candidat·e·s

Le concours s'adresse à deux publics :

• Le public associatif, scolaire, en formation ou en insertion :

Cette catégorie est ouverte à des équipes de **jeunes de 14 à 25 ans**, élèves, étudiant.es, stagiaires de tout établissement d'enseignement ou de formation, ou rattaché·es à une structure ou une association (Club de sport, de loisirs, structure d'insertion etc...), encadré·es par un ou une référent·e de l'établissement. Celles et ceux âgé·es de moins de 18 ans devront bénéficier de l'autorisation signée d'une personne exerçant l'autorité parentale.

• Le public en candidature libre :

Cette catégorie est ouverte aux jeunes de 14 à 25 ans se présentant à titre personnel, sans être rattachés à une association ou une structure. Les candidates pourront participer de manière individuelle ou par équipe. Celles et ceux âgées de moins de 18 ans devront bénéficier de l'autorisation signée d'une personne exerçant l'autorité parentale.

Article 5 - Transmission des oeuvres

Quelle que soit la catégorie choisie, chacune des œuvres devra être transmise en format numérique, accompagnée d'une courte note d'intention artistique. Les documents non transmissibles directement (réalisations en volume de type sculpture, réalisation non mobile de type fresques murales etc...) feront l'objet de photos numériques à transmettre. Aucun document papier ne sera accepté.

Les types de fichiers admis seront :

• JPEG • PDF • PNG • MP3 • MP4

Article 6 - Modalités de participation

Les inscriptions au concours se font via une inscription sur le lien suivant :

https://forms.gle/rvJ11tqrufdLjYhr7

Les œuvres devront être transmise par l'application WE TRANSFER.

Article 7 – Date et adresse d'inscription et de dépôt des oeuvres

Les inscriptions ainsi que les dépôts des œuvres créées devront intervenir entre les dates suivantes :

• Date d'ouverture du concours : 10 juillet 2021

• Date de clôture du concours : 15 octobre 2021

À l'adresse électronique suivante : concourscvff@gmail.com

Article 8 – Jury

Composition:

- Les membres du Comité de pilotage de la campagne d'élimination des violences faites aux femmes 2021 ;
- 4 professionnel·les de l'audiovisuel et/ou des arts plastiques (2 femmes /2 hommes)

Les décisions du jury revêtent un caractère souverain. Elles seront sans appel et ne pourront donner lieu à aucune réclamation de la part des participant·e·s.

Article 9 – Prix et remise des prix

De nombreux prix sont prévus pour les lauréat·e·s.

La cérémonie officielle de remise des prix est fixée au : 25 novembre 2021

Article 10 - Fraude

Toute fraude, ou tentative de fraude expose la ou le contrevenant∙e. à l'exclusion du concours.

Toute fraude ou tentative de fraude de la part d'un-e participant.e entraînera la nullité de sa participation.

L'organisation (DRDFE) se réserve le droit d'annuler toute participation en cas de doute sur l'authenticité de candidat-e.

Article 11 - Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 2018 493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

Les participant.e.s sont informé-e-s que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin du concours ne pourront pas participer à cet événement.

Du seul fait de l'acceptation de la dotation, le ou les gagnant·e·s autorisent le Comité de pilotage de la campagne à reproduire et à publier leur identité pour les besoins de la communication faite autour du concours uniquement, sur les documents d'information liés, pour la France et l'international sans que cela ne lui confère une contrepartie financière, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de la dotation elle-même.

L'identité des gagnant·e·s se limitera au nom, prénom auxquels s'ajoutera, le cas échéant, la structure assurant leur encadrement.

Cette autorisation comprend le droit de reproduire ou d'utiliser partiellement ou totalement cette création pour la Campagne, de représenter et de communiquer ces matériels au Comité de pilotage de la Campagne, ainsi qu'au grand public via la presse et les réseaux sociaux, à compter du jour de l'annonce des lauréat·e·s, et sans limite de territoire et de durée.

Une autorisation de droit à l'image sera soumise aux gagnant·e·s de chaque catégorie ainsi qu'à tout.e. participant·e acceptant de participer à la promotion de la campagne de prévention des violences faites aux femmes.

Tout-e participant-e au concours dispose par ailleurs d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles sur simple demande écrite à l'adresse postale suivante :

Observatoire Territorial des Violences envers les Femmes (OVIFEM)

ALEFPA BP 967 10 rue Joseph Compère 97200 Fort-de-France

Article 12 - Annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler le concours en cas de force majeure (contexte sanitaire ou tout autre motif pouvant remettre en cause la bonne tenue dudit concours). En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte à ce sujet.



À toi de jouer!

